



RÈGLEMENT TRAIL DES BLEUETS

DIMANCHE 23 NOVEMBRE 2025

Les règlements en vigueur sont ceux de la FFA et de la Commission Départementale Running des Landes.

ARTICLE 1 : LE TRAIL DES BLEUETS 2025

Le **Trail des Bleuets** est organisé par la section Jogging – courir pour le plaisir de l'Association Sportive des Bleuets Labatutois. Il aura lieu le **Dimanche 23 Novembre 2025**

Les participants pourront évoluer sur les formats suivants :

- **Course nature 16 km** (dénivelé positif approximatif : 200 m)
- **Course nature 8 km** (dénivelé positif approximatif : 140 m)
- **Marche sportive 8 km** non chronométrée (dénivelé positif approximatif : 140 m)
- **Course enfants 900m**

Ce trail se veut éco-responsable.

ARTICLE 2 : CHARTE DE L'ECO-TRAILER ET DE L'ECO-MARCHEUR

- J'échange et je respecte les autres concurrents, les bénévoles de l'organisation et d'une manière générale les autres personnes croisées durant l'épreuve.
- Je participe aux efforts effectués par l'organisation pour intégrer l'événement dans une démarche de développement durable.
- Je respecte le milieu naturel, les propriétés privées et les villages traversés en prenant conscience que ce sont des espaces partagés et protégés pour certains d'entre eux.
- Je ne jette aucun déchet dans le milieu naturel.
- Je trie mes déchets en utilisant les dispositifs mis en place par l'organisation, sur les ravitaillements et sur les zones de départ et d'arrivée. Je facilite ainsi le travail des bénévoles.
- J'apporte assistance en cas de coureur blessé ou en danger et prévient les organisateurs et/ou secours.
(n° d'urgence : 06.21.52.53.21)
- Je n'absorbe aucune substance interdite et respecte le règlement fédéral de lutte contre le dopage.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux coureurs masculins et féminins licenciés et non licenciés.

Afin de valider son inscription à une course, chaque concurrent devra fournir à l'organisation :

- Soit une copie de sa licence FFA (licence "Compétition" ou "Athlé running" ou "Athlé entreprise" ou "Pass running") ou FFTri « Compétition » pour l'année en cours.
- Soit une attestation de Parcours Prévention Santé (PPS) téléchargeable : <https://pps.athle.fr>

Aucun autre document ne sera accepté.

- La course nature de 16 km est ouverte aux concurrents nés en 2008 ou avant.
- La course nature de 8 km est ouverte aux concurrents nés en 2009 ou avant.
- La marche sportive de 8 km est ouverte aux concurrents nés en 2009 ou avant.

ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font en ligne sur le site www.pyreneeschrono.fr jusqu'au samedi 22 novembre à 20h ou sur place le jour de la course s'il reste des dossards (moyennant une majoration des frais d'inscription).

Le nombre maximal d'inscriptions sera de 250 coureurs par course et le total global sur les courses ne pourra dépasser 400 coureurs.

Le jour de la course, les inscriptions se feront au stade de rugby de Labatut à partir de 8h00 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de chaque course.

Pour la marche, les inscriptions se feront uniquement sur place au tarif unique de 5 € (à partir de 7h45).

Lors de leur inscription, les mineurs devront fournir un justificatif d'identité et une autorisation parentale.

Format de course	Inscriptions en ligne	Inscription le jour de la course
Course nature 16 km	14€ frais d'inscription compris	17 €
Course nature 8 km	8€ frais d'inscription compris	10 €
Marche 5 km	Pas d'inscription en ligne	5 €
Course enfants	Pas d'inscription en ligne	Gratuit

Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'annulation totale de la course.

ARTICLE 5 : RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera le jour de la course à partir de 8h00 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de chaque course sur présentation d'un justificatif d'identité. Aucun dossard ne sera distribué avant le jour de la course. Aucun dossard ne sera envoyé par courrier.

ARTICLE 6 : DEPARTS ET ARRIVEES

Le départ et l'arrivée de l'ensemble des épreuves sont prévus au stade de rugby de Labatut.

Les horaires des départs sont les suivants :

- Courses nature 16 km et 8 km : départs simultanés à 9h30
- Marche sportive 8 km : 8h45
- Course enfants inférieur à 1 km : 11h30

ARTICLE 7 : PARCOURS

Les parcours seront entièrement balisés. Des signaleurs seront installés aux points critiques du parcours (bifurcations, traversées...).

- La course nature de 16 km proposera 2 ravitaillements solides et liquides
- La course nature de 8 km proposera 1 ravitaillement solide et liquide
- La marche sportive de 8 km proposera 1 ravitaillement solide et liquide
- La course enfant inférieure à 1 km se fera sans ravitaillement.
- Un ravitaillement solide et liquide sera proposé pour l'ensemble des courses dans la zone d'arrivée.

Le Trail des Bleuets se voulant éco-responsable, la distribution des boissons se fera dans des gobelets réutilisables, **il est vivement conseillé à chaque participant d'apporter son propre gobelet réutilisable.**

Une buvette sera installée à proximité de la ligne de départ et d'arrivée. Seront à la vente, boissons fraîches, boissons chaudes et nourriture...

Des toilettes et des douches seront disponibles au stade de rugby de Labatut.

Il est fortement déconseillé de laisser des affaires dans les vestiaires non surveillés mis à disposition. L'organisateur écarte toute responsabilité en cas de vol dans ces lieux ouverts au public le jour de la course.

Tout accompagnateur (course, bicyclette, roller etc..) est interdit (sauf véhicules prévus pour la sécurité).

ARTICLE 8 : RÉCOMPENSES

- Course enfants : une médaille pour tous
- 8 et 16 km : 3 premiers temps scratch H et F
- Un tirage au sort permettra en outre d'obtenir un lot

Tous lots ou récompenses offertes ne peuvent donner lieu, de la part du bénéficiaire, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 9 : RÉSULTATS

Les résultats seront disponibles en ligne sur le site www.pyreneeschrono.fr quelques secondes après la course.

ARTICLE 10 : COURSE DES ENFANTS

Elle est réservée aux enfants de 5 à 13 ans au jour de la course. Le parcours est de 900m et la course est non compétitive. Les inscriptions (gratuites) se feront le jour de la course jusqu'à 11h15. Le départ sera donné à 11h30.

Un ravitaillement solide et liquide sera proposé à l'arrivée.

Conditions de participation : autorisation parentale et justificatif d'identité

ARTICLE 11 : ASSURANCES

Les organisateurs sont couverts par une assurance Responsabilité Civile souscrite via la FFA.

Les licenciés bénéficient, s'ils ont souscrit au contrat collectif attaché à leur licence, de l'assurance de personnes dite « individuelle accident ».

Il revient aux participants non licenciés de souscrire une assurance individuelle accident ou de prendre attache auprès de leur assureur pour vérifier leur couverture. L'organisateur informe ces concurrents non licenciés de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique peut les exposer.

Les organisateurs ont prévu un service médical assuré par la protection civile.

ARTICLE 12 : DROIT A L'IMAGE

Les participants acceptent, sans limitation de durée, que leur image prise à l'occasion de cette manifestation soit utilisée dans les diverses communications attachées à l'épreuve y compris sur les réseaux sociaux.

ARTICLE 13 : ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

La participation au Trail des Bleuets implique l'acceptation du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes dispositions pour les cas non prévus dans le présent règlement. Les décisions finales seront communiquées avant le départ.

ARTICLE 14 : MODIFICATION ET ANNULATION DE LA COURSE

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation, l'organisation remboursera les frais d'engagement des concurrents à hauteur de 50%.